

DIRECTION NATIONALE POUR LE BENIN Agence Auxiliaire de Parakou

CAHIER DE CHARGES

Projets numéros 2019/B01/I20200/006 et 2019/B01/I20200/009

POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE CLIMATISEURS DE TYPE SPLIT-SYSTEM DANS LES LOCAUX DE L'AGENCE AUXILIAIRE DE LA BCEAO À PARAKOU

JANVIER 2019

1/ NOTE AUX SOUMISSIONNAIRES

1 - AVIS D'APPEL D'OFFRES

1.1 - Objet de l'appel d'offres

Cet appel d'offres a pour principal objet, la sélection d'une ou des entreprises pour la fourniture et le remplacement de trois (03) climatiseurs de type split system dans les locaux de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Parakou.

Le présent document définit les clauses administratives à respecter par les soumissionnaires ainsi que les spécifications techniques des travaux à réaliser.

1.2 - Allotissement

Les travaux sont organisés en deux (02) lots:

Lot 1: Fourniture et installation de deux (02) climatiseurs de type split-system en remplacement de ceux existants au niveau du local d'alimentation du Broyeur Gondard.

Lot 2 : Fourniture et installation d'un (01) climatiseur de type split-system en remplacement de celui existant au niveau du box enregistreurs PCS.

1.3 - Conditions de participation

Sont admises à participer à la présente consultation, les entreprises présélectionnées par la BCEAO.

1.4 - Contenu du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres comprend les documents précisés ci-dessous :

- la présente note aux soumissionnaires ;
- le Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CPTP);
- le cadre de devis quantitatif et estimatif ;
- le modèle de lettre de soumission ;

1.5 - Présentation des offres

Les offres, obligatoirement de langue française, seront remises en trois (03) exemplaires dont un (1) original et deux (02) copies. Le montant de la soumission, hors taxes (HT), exprimé en francs CFA, sera indiqué en chiffres et en lettres dans la lettre de soumission. Ce montant seul fera foi. Chaque page des documents constituant l'offre sera paraphée par le soumissionnaire, et la dernière page sera datée et signée avec apposition du cachet de l'entreprise.

L'offre du soumissionnaire devra comprendre :

- 1.5.1- un dossier administratif composé de
 - l'Attestation fiscale en cours de validité
 - l'Attestation d'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier
 - l'Attestation de non-faillite

L'ensemble du dossier sera relié en un bloc reproduit en trois exemplaires (1 original et 2 copies) avec la mention "Dossier administratif"

2.11.5.2- une offre financière et technique composée de

- la lettre de soumission, datée et signée conformément au modèle joint en annexe
- le devis estimatif des prestations, daté et signé par le prestataire
- la liste du personnel chargé de l'exécution des prestations, avec leur CV
- le DCE, entièrement paraphé et signé avec la mention "lu et approuvé " en dernière page
- la liste des prestations similaires réalisées au cours des cinq (05) dernières années par le soumissionnaire (indiquer l'année, la nature, le montant et l'adresse complète du client)
- la méthodologie de travail envisagée pour l'exécution de la prestation.

L'ensemble du dossier sera relié en un bloc reproduit en trois exemplaires (1 original et 2 copies) avec la mention "Offre technique et financière".

L'ensemble des documents sera ensuite placé sous enveloppe portant la mention suivante :

1°) Au centre

« APPEL D'OFFRE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE CLIMATISEURS DE TYPE SPLIT-SYSTEM DANS LES LACAUX DE L'AGENCE AUXILIAIRE DE LA B.C.E.A.O À PARAKOU – A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE »

1.5.3- Monnaie de règlement

Dans le cadre de cet appel d'offres, la monnaie de règlement est le franc CFA.

1.5.4- Remise des offres

Les offres devront impérativement être déposées à la guérite de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Parakou. BP 201 Parakou, dans le délai fixé dans la lettre de consultation.

1.5.5 - Validité des offres

La durée minimale de validité des offres devra être de trois (3) mois à compter de la date de remise des soumissions.

2 - EVALUATION DES OFFRES - ATTRIBUTION DE MARCHE

La non conformité d'une soumission par rapport aux prescriptions du cahier des charges peut entraîner son annulation.

Le dépouillement des offres se fera suivant les critères définis par la Commission des Marchés de la BCEAO qui retiendra l'offre la plus avantageuse au regard notamment, des garanties techniques, du montant des offres.

A cet effet, cette Commission n'est pas tenue de choisir l'offre la moins-disante. Lorsqu'elle opte de ne pas donner suite à l'appel d'offres, tous les soumissionnaires en sont avisés. Enfin, la BCEAO ne sera pas obligée de restituer aux soumissionnaires les offres non retenues.

2/ CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

1 – OBJET DU CAHIER DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

Le présent Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CPTP) a pour objet de décrire les prestations relatives à la fourniture et l'installation de climatiseurs de type split-system dans les locaux de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Parakou. A cet effet, il donne des informations sur les conditions d'organisation de l'appel d'offres, les contraintes particulières liées à l'exécution des travaux, la description des installations existantes, la consistance des prestations souhaitées, les spécifications du matériel à fournir et à installer ainsi que les conditions de réception des travaux.

2 - GENERALITES

2.1 - Informations

2.1.1 - Interlocuteur du prestataire

Pour toutes informations complémentaires relatives à l'appel d'offres, les entreprises consultées pourront s'adresser à l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Parakou BP 201 par télécopie ou courriel, aux adresses respectives suivantes :

numéro de téléphone : +229 23 61 03 25

- adresse courriel officielle : courrier.B01@bceao.int

2.1.2 - Visite des lieux

Une visite des lieux préalablement à la soumission est prévue à la date indiquée dans la lettre de consultation. Elle permettra d'avoir un aperçu des contraintes techniques et des difficultés d'exploitation qui auraient été omises ou qui n'ont pu être clairement définies dans le présent document.

2.2 - Contraintes particulières du chantier

En raison de l'impérieuse nécessité de continuité de services de la Banque, certains travaux devront être programmés pour se dérouler en dehors des heures de vacation, de préférence les week-ends. Les interruptions devront alors être soumises au Maître d'Ouvrage (BCEAO) et planifiées pour éviter tout désagrément sur lesdites installations.

En conséquence, chaque soumissionnaire devra indiquer les dispositions qu'il compte mettre en œuvre pour minimiser les temps d'indisponibilité des installations.

3 - DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Le soumissionnaire est invité à prendre connaissance de l'existant lors de la visite des lieux prévue à cet effet.

4 - DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les travaux envisagés dans le cadre du présent cahier de charges concernent :

- la dépose des unités de climatisation individuelle existantes avec, éventuellement, les conduits en cuivre et câbles d'alimentation défectueux à remplacer dans la salle d'alimentation broyeur GONDARD (Caisse) et dans le box des enregistreurs de PCS;
- la fourniture et l'installation des accessoires de montage de trois (03) climatiseurs, dont deux (02) dans la salle d'alimentation du broyeur GONDARD et un (01) dans le box des enregistreurs du PCS;

- 3. la fourniture et la pose de nouvelles unités de climatisation de type split-system suivant les caractéristiques :
- deux (02) climatiseurs de 3CV de type split-system mural, 220V/50HZ, munis de télécommande à infrarouge, avec dismatic, raccordement frigorifique et alimentation électrique, à installer dans le local d'alimentation du broyeur GONDARD;
- un (01) climatiseur mural de 2CV de type split-system, 220V/50HZ muni de télécommande à infrarouge, avec dismatic, raccordement frigorifique et alimentation électrique, à installer dans le box enregistreurs PCS.
- 4. tous les travaux de raccordement, d'essais et de mise en route des équipements à installer.

5- SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DU MATÉRIEL

Les caractéristiques techniques voulues sont les suivantes :

- Les appareils à proposer doivent être robustes et fonctionner au gaz réfrigérant écologique (R 410 A ou similaire). Tout appareil ne fonctionnant pas à un gaz réfrigérant écologique ne sera pas pris en considération, et l'offre du soumissionnaire sera déclarée non-conforme;
- Possibilité d'utilisation sans commande.

6 - FORME DU MARCHE

Pour ces travaux, le marché sera à prix global forfaitaire. En conséquence, l'offre financière de l'entrepreneur s'entend toutes sujétions comprises, c'est-à-dire, tenant compte de toutes les contraintes énumérées plus haut.

7 - RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE DES TRAVAUX

Les réceptions provisoire et définitive des travaux se font sur demande de l'Entrepreneur.

Avant la réception provisoire des installations, la zone de travail sera soigneusement nettoyée et débarrassée.

Lors de la visite de réception provisoire, il sera établi un procès-verbal pour attester que les travaux ont été exécutés conformément au descriptif et aux instructions du Maître de l'Ouvrage.

Si les travaux ont satisfait à toutes les conditions imposées par le présent Cahier des Prescriptions Techniques Particulières, et s'il n'a été relevé aucun défaut sur la qualité des matériaux, pièces et appareils en faisant partie, ou à leur mise en œuvre, la réception provisoire sera prononcée par le Maître de l'Ouvrage. La liste des réserves émises sera communiquée à l'entreprise, en vue de leur levée pendant la période de garantie.

Dans le cas contraire, cette réception sera ajournée. Elle ne pourrait être prononcée que lorsque toutes les conditions seront remplies.

Pendant la période de garantie, l'entrepreneur demeurera responsable du bon état, de l'ouvrage.

Lorsque la responsabilité de l'entrepreneur est engagée, il sera tenu de procéder, à ses frais et sans pouvoir prétendre à une indemnité, au remplacement de toutes pièces, organes ou partie de l'installation qui ne conviendraient pas à leur objet pour quelle que raison que ce soit (vice

de matière, de montage, de construction, de conception etc.).

La réception définitive des travaux sera prononcée un (1) an après la réception provisoire. Un procès-verbal de réception définitive sera établi attestant la bonne qualité des travaux et la levée de toutes les réserves émises lors de la réception provisoire ou relevées pendant l'année de garantie.

Le montant de la retenue de garantie est de 10% libérable à la fin de la période de garantie ou dès la réception définitive ou encore sur présentation d'une caution d'égal montant délivrée par une banque reconnue par la BCEAO.

3/CADRE DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

Fourniture et installation de climatiseurs de type split-system dans les locaux de l'Agence Auxiliaires de la BCEAO à PARAKOU							
N°	DESIGNATION	QTE	P.U.	P.T			
Lot 1							
Α	Dépose des installations existantes au local d'alimentation du broyeur GONDARD, toutes sujétions comprises ;	2					
В	Fourniture et installation de deux climatiseurs de type « split- system » mural de 3 CV, 220V/50HZ, toutes suggestions comprises) au local d'alimentation du broyeur GONDARD	2					
	Total Lot 1						
Lot 2							
A	Dépose des installations existantes au box des enregistreurs PCS.	1					
В	Fourniture et installation d'un climatiseur de type « split système » mural de 2 CV, 220V/50HZ, (toutes suggestions comprises) pour le box des enregistreurs du PCS						
	Total Lot 2						
	Option : Protection par traitement anti-corrosion "BLY GOLD" de toutes les unités extérieures.						
	Total Général Lot 1 + Lot 2						
	Délai de livraison						

NB : Le cadre de devis estimatif est donné à titre indicatif.

4/MODEL	E DE	IFTTDE	DE 6	CHMIL	SCION
4/IVIODEL	U	LEIIRE	DE J		33IUN

ANNEXE - MODELE DE SOUMISSION

NOTE:

l'Annexe fait partie intégrante de la soumission. Les soumissionnaires sont priés de remplir tous les espaces laissés en blanc dans le présent modèle de soumission.

Monsieur le Chef de l'Agence Auxiliaire de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) Parakou B.P 201 Parakou

<u>OBJET</u>: APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET INSTALLATION DE CLIMATISEURS DE TYPE SPLIT-SYSTEM DANS LES LOCAUX DE L'AGENCE AUXILIAIRE DE LA B.C.E.A.O À PARAKOU

1) Nous soussignésfaisant élection de domicile à

	, agissant au nom et pour le compte de
	, inscrit au registre de commerce de, sous le
	N° et à IFU, sous le N° , proposons
	d'exécuter et d'achever l'ensemble des travaux tels que décrits dans les pièces écrites
	et graphiques du présent appel d'offres pour le montant suivant :
	Hors T.V.A (H.TVA) de (en toutes lettres et en chiffres) :
	éventuellement assorti des modifications qui découleront du marché.
2)	Nous nous engageons, si notre soumission est acceptée, à commencer les travaux au
	lendemain de la date de passation de la commande et à terminer les travaux et livrer
	les ouvrages dans un délai de mois.
3)	Nous acceptons de rester liés par notre soumission pendant un délai de quatre –
-,	vingt dix (90) jours à compter de la date fixée pour la remise des offres.
4)	Avant signature de l'Accord de Marché, la présente Soumission acceptée par la
,	BCEAO vaudra engagement entre nous.
5)	Nous avons bien noté que le Maître d'Ouvrage n'est pas tenu de retenir la soumission
•,	la mieux – disante et qu'il peut ne pas donner de suite au présent appel d'offres sans
	avoir à se justifier ni devoir d'indemnités à ce titre.
	En foi de quoi je soumets la présente offre en y apposant ma signature.
	Fait àlepar : (Nom et prénoms) :
	rait apai . (Noiti et prenons)
	Signature
	•
	En qualité de (Fonction) dûment autorisé à signer la soumission pour et au
	nom de :